

# Éléments de données du SNISA pour 2015-2016

Le présent tableau contient une liste comparative des éléments de données obligatoires et facultatifs du SNISA pour toutes les options de soumission de données ainsi qu'une brève description de chacun d'eux.

Pour obtenir une description complète, veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information, SNISA, édition 2015-2016*.

## Éléments de données du SNISA pour 2015-2016

### Légende

O — Obligatoire; F — Facultatif; O\* — Obligatoire, le cas échéant; s.o. — Sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique une variation provinciale ou territoriale au statut de déclaration de l'élément de données. Veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgies d'un jour	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
<b>Données relatives aux soumissions</b>							
Province ou territoire de l'établissement déclarant	00A	Code utilisé pour désigner une province ou un territoire	O	O	O	O	O
Numéro des soins ambulatoires de l'établissement déclarant	00B	Numéro attribué aux établissements par les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé	O	O	O	O	O
Exercice de la soumission	00C	Exercice au cours duquel a lieu la déclaration des données (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars)	O	O	O	O	O
Période de soumission	00D	L'intervalle de temps lorsque le patient a été inscrit	O	O	O	O	O
Numéro d'identification de l'abrégié	00E	Numéro d'identification unique de chaque abrégié soumis à l'ICIS	O	O	O	O	O

(suite à la page suivante)

**Éléments de données du SNISA pour 2015-2016 (suite)**

**Légende**

O — Obligatoire; F — Facultatif; O\* — Obligatoire, le cas échéant; s.o. — Sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique une variation provinciale ou territoriale au statut de déclaration de l'élément de données. Veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgies d'un jour	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Numéro du codificateur	00F	Numéro d'identification du codificateur attribué par l'établissement	O	O	O	O	O
Numéro de dossier	01	Numéro d'identification unique du patient attribué par l'établissement	O	O	O	O	O
Numéro d'inscription aux soins ambulatoires	11	Numéro dérivé de l'établissement attribué au patient pour une visite précise	F	F	F	F	F
Numéro séquentiel de la consultation ou de l'inscription aux soins ambulatoires	12	Fournit un lien clinique dans le cas des consultations ayant le même numéro d'inscription aux soins ambulatoires et pour lesquelles des services sont offerts périodiquement au patient	O*	O*	O*	O*	O*
Dossier complet	108	Indique que les données proviennent d'un dossier incomplet	s.o.	s.o.	F	F	F
Code de niveau de soumission	128	Indique le type d'enregistrement (niveau, 1, 2 ou 3)	O	O	O	O	O
<b>Données démographiques relatives aux patients ou clients</b>							
Numéro d'assurance-maladie	02	Numéro d'assurance-maladie unique attribué au patient	O	O	O	O	O
Province ou territoire émetteur du numéro d'assurance-maladie	03	Province ou territoire ayant émis le numéro d'assurance-maladie	O	O	O	O	O

(suite à la page suivante)

## Éléments de données du SNISA pour 2015-2016 (suite)

**Légende**

O — Obligatoire; F — Facultatif; O\* — Obligatoire, le cas échéant; s.o. — Sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique une variation provinciale ou territoriale au statut de déclaration de l'élément de données. Veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgies d'un jour	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Responsable du paiement	04	Groupe principal responsable du paiement des services rendus (p. ex. commission des accidents du travail, aux frais du patient)	O	O	O	O	O
Code postal	05	Code attribué par Postes Canada afin de désigner le lieu de résidence du patient	O	O	O	O	O
Code de résidence (code géographique)	06	Précise la région de résidence du patient	F	F	F	F	F
Sexe	07	Sexe du patient	O	O	O	O	O
Date de naissance	08	Date de naissance du patient	O	O	O	O	O
Date de naissance estimée	09	Indicateur signalant que la date de naissance du patient ou une partie de celle-ci est inconnue	O*	O*	O*	O*	O*
Milieu de vie	16	Situation de vie du patient au moment de la visite	s.o.	s.o.	F	F	F
Type de résidence	17	Type de résidence où vit le patient au moment de la visite	s.o.	s.o.	F	F	F
Niveau de scolarité le plus élevé	21	Niveau de scolarité le plus élevé déclaré par le patient	s.o.	s.o.	F	F	F
Code d'accès aux soins de santé primaires	129	Précise si le patient a accès à des soins de santé primaires par l'entremise d'un médecin de famille, d'une équipe de santé familiale ou d'une clinique sans rendez-vous	F	F	O	F	F

(suite à la page suivante)

**Éléments de données du SNISA pour 2015-2016 (suite)**

**Légende**

O — Obligatoire; F — Facultatif; O\* — Obligatoire, le cas échéant; s.o. — Sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique une variation provinciale ou territoriale au statut de déclaration de l'élément de données. Veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgies d'un jour	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
<b>Données relatives aux ambulances</b>							
Admission par ambulance	14	Code qui indique si le patient est arrivé à l'établissement en ambulance	O	O	O	O	O
Numéro de sortie de l'ambulance	15	Numéro qui figure dans le rapport de l'ambulance	s.o.	s.o.	F	F	F
Date et heure d'arrivée de l'ambulance	118 et 119	Date et heure auxquelles l'ambulance est arrivée dans le stationnement de l'hôpital	F	F	F	F	F
Date et heure de traitement du transfert de l'ambulance à l'hôpital	120 et 121	Date et heure auxquelles le personnel ambulancier a transféré le patient au personnel du service d'urgence ou de l'hôpital	F	F	F	F	F
<b>Données relatives au triage</b>							
Date et heure de triage	24 et 25	Date et heure auxquelles le patient a fait l'objet d'un triage au service d'urgence	O*	O*	O*	s.o.	s.o.
Niveau de triage	26	Niveau de triage attribué dans le service d'urgence	O*	O*	O*	s.o.	s.o.
État du client au triage	138	Sert à indiquer qu'un patient a été installé sur une civière pendant une visite au service d'urgence avec triage initial	F	F	F	s.o.	s.o.

(suite à la page suivante)

## Éléments de données du SNISA pour 2015-2016 (suite)

**Légende**

O — Obligatoire; F — Facultatif; O\* — Obligatoire, le cas échéant; s.o. — Sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique une variation provinciale ou territoriale au statut de déclaration de l'élément de données. Veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgies d'un jour	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
<b>Données sur l'arrivée et le type de visite</b>							
Statut de la visite aux soins ambulatoires	19	Sert à déterminer les patients qui reçoivent régulièrement des services pour le même problème ou la même raison	s.o.	s.o.	F	F	F
Mode de visite ou de communication	20	Méthode de communication avec le patient (p. ex. en personne, par téléphone)	F	F	O	O	O
Date et heure d'arrivée	22 et 23	Date et heure auxquelles le patient est arrivé au service d'urgence (avant le triage)	F	F	F	s.o.	s.o.
Date d'inscription ou de visite	27	Date à laquelle le patient a été officiellement inscrit comme patient	O	O	O	O	O
Heure d'inscription ou de visite	28	Heure à laquelle le patient a été officiellement inscrit comme patient	O	O	O	O	O*
Source de l'orientation du client avant la visite aux soins ambulatoires	31	Source de l'orientation du patient vers le service de soins ambulatoires de l'établissement déclarant (patient lui-même, autre établissement, services à domicile, etc.)	F	F	O	F	F
Établissement de provenance	32	Code servant à identifier l'établissement d'où le patient a été transféré directement	s.o.	s.o.	O*	O*	O*

(suite à la page suivante)

Éléments de données du SNISA pour 2015-2016 (suite)

**Légende**

O — Obligatoire; F — Facultatif; O\* — Obligatoire, le cas échéant; s.o. — Sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique une variation provinciale ou territoriale au statut de déclaration de l'élément de données. Veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgies d'un jour	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Date de l'orientation	104	Date à laquelle le patient a été orienté vers un service de soins ambulatoires	s.o.	s.o.	F	F	F
Liste des raisons de consultation	136	Symptôme, plainte, problème ou raison de la demande de soins médicaux au service d'urgence comme l'a exprimé le patient	F	O*	F	s.o.	s.o.
Indicateur de visite au service d'urgence	139	Indique si une visite enregistrée sous un code du centre d'activité des Normes SIG lié aux services d'urgence consiste en une visite prévue dans une unité de chirurgie d'un jour ou une clinique qui a lieu au service d'urgence ou en une visite au service d'urgence	O	O	O	s.o.	s.o.
<b>Données relatives au dispensateur</b>							
Type de dispensateur	40	Désigne le rôle du dispensateur de services au cours de la visite aux soins ambulatoires	F	F	O*	O*	O*
Service du dispensateur	41	Service fourni par le professionnel de la santé (cardiologie, physiothérapie, inhalothérapie, etc.)	F	F	O*	O*	O*
Numéro du dispensateur	42	Numéro d'identification du dispensateur de services	F	F	O*	O*	O*

(suite à la page suivante)

## Éléments de données du SNISA pour 2015-2016 (suite)

**Légende**

O — Obligatoire; F — Facultatif; O\* — Obligatoire, le cas échéant; s.o. — Sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique une variation provinciale ou territoriale au statut de déclaration de l'élément de données. Veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgies d'un jour	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Secteur de programme	98	Code désignant le secteur de programme qui dispense des services	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
<b>Données relatives à l'évaluation et à la consultation</b>							
Date et heure de l'évaluation initiale du médecin	29 et 30	Date et heure auxquelles le médecin a évalué le patient pour la première fois	O*	O*	O*	s.o.	s.o.
Préfixe du problème principal et des autres problèmes	43	Sert à distinguer ou à grouper les diagnostics aux fins d'études	F	F	F	F	F
Problème principal	44	S'agit du problème significatif sur le plan clinique	F	F	O	O	O
Autres problèmes	45	Autre problème ou circonstance significatif existant au moment de la visite du client	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
Relations entre les problèmes principaux et relations entre les autres problèmes	127	Indique qu'il faut plus d'un code de diagnostic de la CIM-10-CA pour décrire la circonstance ou l'état de santé	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
Date et heure de la demande de consultation	130 et 131	Date et heure auxquelles la première demande de consultation d'un spécialiste a été faite	F	F	F	F	F
Service — Demande de consultation	132	Indique la spécialité ou le service duquel relève le médecin appelé aux fins de consultation	F	F	F	F	F

(suite à la page suivante)

**Éléments de données du SNISA pour 2015-2016 (suite)**

**Légende**

O — Obligatoire; F — Facultatif; O\* — Obligatoire, le cas échéant; s.o. — Sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique une variation provinciale ou territoriale au statut de déclaration de l'élément de données. Veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgies d'un jour	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Date et heure de l'évaluation initiale par un dispensateur autre que le médecin	133 et 134	Date et heure auxquelles le patient a subi une première évaluation par un dispensateur autre que le médecin	F	F	F	s.o.	s.o.
Service — Évaluation initiale par un dispensateur autre que le médecin	135	Spécialité du dispensateur autre que le médecin qui a effectué l'évaluation initiale du patient	F	F	F	s.o.	s.o.
Diagnostic de sortie du service d'urgence	137	Diagnostic posé au moment de la sortie du patient du service d'urgence	F	O*	F	s.o.	s.o.
Date et heure de la consultation	143 et 144	Date et heure auxquelles la consultation a eu lieu	F	F	F	F	F
<b>Données sur les interventions</b>							
Intervention principale et Autres interventions	46 et 47	Intervention pratiquée considérée comme la plus significative sur le plan clinique, ainsi que toute autre intervention significative	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
Principaux attributs et autres attributs — situation/lieu/étendue	48 à 50	Renseignements supplémentaires qui n'ont aucune incidence sur le but de l'intervention	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
Durée de l'intervention aux soins ambulatoires pour l'intervention principale et les autres interventions	51	Temps requis pour pratiquer l'intervention	s.o.	s.o.	F	F	F

(suite à la page suivante)



## Éléments de données du SNISA pour 2015-2016 (suite)

**Légende**

O — Obligatoire; F — Facultatif; O\* — Obligatoire, le cas échéant; s.o. — Sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique une variation provinciale ou territoriale au statut de déclaration de l'élément de données. Veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgies d'un jour	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Code du lieu d'intervention pour l'intervention principale et les autres interventions	52	Endroit dans l'établissement où on a pratiqué l'intervention (service de consultation externe, salle de cathétérisme cardiaque, service d'imagerie diagnostique, etc.)	s.o.	s.o.	F	O*	O*
Technique anesthésique	53	Méthode anesthésique administrée lors de l'intervention (générale, spinale, locale, etc.)	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
Indicateur hors hôpital	55	Signale que l'intervention a eu lieu dans un autre établissement au cours d'une visite aux soins ambulatoires	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
Numéro d'établissement hors hôpital	56	Indique dans quel établissement l'intervention hors site a eu lieu	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
Date et heure du début de l'intervention principale	109 et 110	Date et heure auxquelles a commencé l'intervention principale	s.o.	s.o.	F	O*	O*
Date et heure du début de l'autre intervention	111 et 112	Date et heure auxquelles a commencé l'autre intervention	s.o.	s.o.	F	O*	O*
<b>Données relatives à l'unité d'observation</b>							
Indicateur de l'unité d'observation	122	Précise si le patient a été placé dans une unité d'observation durant sa visite au service d'urgence	F	F	F	s.o.	s.o.

(suite à la page suivante)

**Éléments de données du SNISA pour 2015-2016 (suite)**

**Légende**

O — Obligatoire; F — Facultatif; O\* — Obligatoire, le cas échéant; s.o. — Sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique une variation provinciale ou territoriale au statut de déclaration de l'élément de données. Veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgies d'un jour	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Date et heure d'arrivée à l'unité d'observation	123 et 124	Date et heure auxquelles le patient est arrivé à l'unité d'observation	O*	O*	O*	s.o.	s.o.
Date et heure de sortie de l'unité d'observation	125 et 126	Date et heure auxquelles le patient a quitté l'unité d'observation	O*	O*	O*	s.o.	s.o.
<b>Données relatives à la sortie</b>							
Issue de la visite	35	Type de sortie du patient du service de soins ambulatoires (retour au domicile, admission, transfert, etc.)	O	O	O	O	O
Référé à — À la fin de la visite aux soins ambulatoires	38	Service vers lequel le patient est orienté à la fin de sa visite aux soins ambulatoires (clinique de consultation externe, médecin de famille, etc.)	s.o.	s.o.	F	F	F
Établissement de destination	39	Code servant à identifier l'établissement d'où le patient a été transféré directement	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
Date et heure de la décision concernant la sortie du patient	114 et 115	Date et heure auxquelles une décision a été prise concernant la sortie du patient	O	O	O	O	O*
Date et heure de sortie du patient — Service d'urgence	116 et 117	Date et heure auxquelles le patient a physiquement quitté le service d'urgence	O*	O*	O*	s.o.	s.o.

(suite à la page suivante)

## Éléments de données du SNISA pour 2015-2016 (suite)

**Légende**

O — Obligatoire; F — Facultatif; O\* — Obligatoire, le cas échéant; s.o. — Sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique une variation provinciale ou territoriale au statut de déclaration de l'élément de données. Veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgies d'un jour	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
<b>Données SIG</b>							
Code de compte du centre d'activité des visites des Normes SIG	13	Numéro de compte attribué aux fins d'établissement de rapports financiers et statistiques liés au service fourni	O	O	O	O	O
Code de compte du centre d'activité des Normes SIG	75	Codes de compte des centres d'activité des Normes SIG liés aux services dispensés au cours de la visite aux soins ambulatoires	s.o.	s.o.	F	F	F
<b>Données du groupeur SGCA</b>							
GAP, SGCA et PCR du fournisseur	105 à 107	GAP, SGCA et PCR attribués par le fournisseur; ces valeurs sont remplies par le logiciel du fournisseur (méthodologie de regroupement)	s.o.	s.o.	F	F	F
Catégories d'âge et d'anesthésie attribuées par le fournisseur	140 et 141	Codes de catégories du SGCA attribués par le fournisseur; ces valeurs sont remplies par le logiciel du fournisseur	s.o.	s.o.	F	F	F
Nombre total de technologies d'examen attribuées par le fournisseur	142	Nombre total de technologies d'examen attribué par le fournisseur; cette valeur est remplie par le logiciel du fournisseur	s.o.	s.o.	F	F	F

(suite à la page suivante)

**Éléments de données du SNISA pour 2015-2016 (suite)**

**Légende**

O — Obligatoire; F — Facultatif; O\* — Obligatoire, le cas échéant; s.o. — Sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique une variation provinciale ou territoriale au statut de déclaration de l'élément de données. Veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgies d'un jour	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
<b>Données relatives aux transfusions sanguines</b>							
Indicateur de transfusion sanguine	57	Indique si le patient a reçu une transfusion sanguine	s.o.	s.o.	O	O	O
Composants et produits sanguins	58 à 63	Type de produit ou de composant sanguin transfusé et reçu au cours d'une transfusion sanguine	s.o.	s.o.	F	F	F
Unités de sang transfusées	64 à 68	Nombre d'unités transfusées pour chaque composant ou produit sanguin donné	s.o.	s.o.	F	F	F
<b>Données relatives aux avortements thérapeutiques</b>							
Nombre d'accouchements à terme antérieurs	69	Nombre d'accouchements à terme antérieurs (37 semaines et plus)	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
Nombre d'accouchements prématurés antérieurs	70	Nombre d'accouchements prématurés antérieurs (de 20 à 36 semaines)	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
Nombre d'avortements spontanés antérieurs	71	Nombre d'avortements spontanés antérieurs	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
Nombre d'avortements thérapeutiques antérieurs	72	Nombre d'avortements thérapeutiques antérieurs	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
Âge gestationnel, cas d'avortements thérapeutiques	73	Il faut inscrire l'âge gestationnel en semaines terminées dans le cas des patientes qui ont subi un avortement thérapeutique	s.o.	s.o.	O*	O*	O*
Date des dernières menstruations	74	Date des dernières menstruations de la patiente	s.o.	s.o.	O*	O*	O*

(suite à la page suivante)

## Éléments de données du SNISA pour 2015-2016 (suite)

**Légende**

O — Obligatoire; F — Facultatif; O\* — Obligatoire, le cas échéant; s.o. — Sans objet

*Remarque* : Un même élément de données peut être obligatoire, facultatif ou obligatoire, le cas échéant selon le type de service et la province ou le territoire. Une cellule ombragée indique une variation provinciale ou territoriale au statut de déclaration de l'élément de données. Veuillez consulter le *Manuel de saisie de l'information du SNISA* pour obtenir des détails.

Nom de l'élément de données	Numéro de l'élément de données	Description	Service d'urgence			Chirurgies d'un jour	Autres soins amb.
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
<b>Champs relatifs aux projets spéciaux</b>							
Projet spécial	145 à 169	Champs servant à recueillir des données supplémentaires	O*	O*	O*	O*	O*
<b>Données relatives aux blessures</b>							
Échelle Glasgow	100	Système de pointage clinique servant à évaluer la réaction d'un patient atteint de déficit neurologique	s.o.	s.o.	O*	s.o.	s.o.
Indicateur du port de la ceinture de sécurité et du casque protecteur	101 et 102	Indique si le patient portait sa ceinture de sécurité ou un casque protecteur au moment de l'accident	s.o.	s.o.	O*	s.o.	s.o.